

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°20\*2022

Séance du 29 août 2022 à 19h00

Date de la convocation : 22/08/2022

Secrétaire de séance : Mme Céline CONSTANS

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 0

Votes exprimés : 10

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gustave BOSQ, Maire de la Commune.

**PRESENTS** : Gustave BOSQ, Céline CONSTANS, Christophe MATHERON, Olivier BERGERETTI, Rémi ALLEC, Richard LENOIR, Sébastien MARTIN, Michel NORBERT, Alain PIECQ et Patrick MAGNAN

**ABSENTS EXCUSES** : Fabien BERROD

### OBJET : 3.5 Actes de gestion du domaine public Mise en œuvre de la Charte du Parc Nationale des Ecrins (PNE) Convention d'application pour 2022/2024

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, expose aux membres du Conseil que dans le cadre des objectifs de la Charte du Parc National des Ecrins, l'Etablissement public propose une convention ayant pour objet de fixer les termes du partenariat entre la commune de Puy-Saint-Eusèbe et l'établissement public du Parc National des Ecrins pour la mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux orientations et aux objectifs de la Charte du Parc.

Les objectifs :

- Identifier les projets de la collectivité répondant aux orientations et objectifs de la Charte ;
- Identifier les actions PNE projetées, pour tout ou partie, sur le territoire de la collectivité ;
- Définir les modalités pratiques de partenariat favorisant la réalisation des projets et actions identifiés.

Les actions inscrites pour la période 2022/2024 sont les suivantes :

Territoires	Maître d'ouvrage	Type d'action	Domaine	Action	Opération	Charte du territoire du parc national des Ecrins
Puy-Saint-Eusebe	Puy-Saint-Eusèbe	Ponctuelle	Gestion de la ressource (eau et suivi lacs)	Aménagement de sites	Aménagement de la source de Font plus basse	3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau, en herbe, et des surfaces pastorales
Puy-Saint-Eusebe	Groupement pastoral de Rougnoux	Ponctuelle	Agriculture et pastoralisme (dont cabanes pastorales)	Aménagement de sites	Mise en place d'équipement pastoraux à la cabane de Rougnoux	3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau, en herbe, et des surfaces pastorales
Puy-Saint-Eusebe	Puy-Saint-Eusèbe	Ponctuelle	Agriculture et pastoralisme (dont cabanes pastorales)	Appui au pastoralisme	Rénovation de la cabane de Font Renarde	3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau, en herbe, et des surfaces pastorales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des actions inscrites pour 2022/2024 pour la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Parc National des Ecrins.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que susdits.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

P/Copie conforme  
Le Maire  
M. Gustave BOSQ

